rassis, ce sont là des abus qui disparaissent. Mais tout le monde ne saurait les voir partir sans tristesse, tels ceux qui en profitaient.

DISCO.

Chambre des députés

Séance du mardi 25 juin (matin)

Le budget de la guerre

Reprenant la discussion générale du budget de la guerre, la Chambre entend de multiples observations, dont certaines présentent un intérêt particulier.

C'est [illegible] M. de Montebello, après avoir établi le danger qui résulte de l'insuffisance de nos effectifs, spécialement dans la cavalerie, établit qu'il serait nécessaire, pour réparer le mal, de revenir au service de trois ans.

En attendant, d'accord avec le commandant Driant, il insiste sur l'urgence des réformes promises par le ministre, et les encouragements propres à favoriser les engagements, le développement des écoles préparatoires, l'essor des [illegible] etc.

M. [illegible] stigmatise la Chambre en lui apprenant qu'en six ans, la place forte de Verdun n'a pas eu moins de sept gouverneurs.

Comment les généraux qui, en temps de guerre, auront une si lourde responsabilité, ne sont-ils pas maintenus à un aussi poste assez longtemps pour remplir à fond la place et apprendre du reste capital qui leur incombera ?

La défense nationale est trop intéressée en cette question pour que de pareils agissements puissent se perpétuer.

M. Ferdinand Bonnet critique le règlement concernant les réservistes, malades, malsains, de corps, proteste contre la suppression des musiques militaires et demande pour les étrangers qui, en 1870-71, ont montré envers nos soldats un exceptionnel dévouement, le droit à l'obtention de la cuvette médaille commémorative.

A la demande de M. Clémentel, rapporteur, les orateurs (il y en a 17) encore inscrits pour parler dans la discussion générale, reportent leurs observations à la discussion des chapitres.

La discussion générale est close ; on commencera demain matin l'examen des chapitres.

Crédits supplémentaires

Au début de la séance, la Chambre a voté les divers crédits supplémentaires ci-après :

1.004.000 fr. au titre de l'exercice 1911 ; — 1.312.545 fr. pour opérations militaires au Maroc ; — 124.000 fr. pour frais d'arbitrage des affaires du *Manouba*, du *Carthage* et du *Tercidro* ; — 30.000 fr. pour frais d'autres arbitrages entre la Suisse et le Mexique.

Le crédit relatif à l'arbitrage des affaires du *Manouba*, du *Carthage* et du *Tercidro* a seul provoqué une intervention.

Ce fut celle de M. Lefas, qui a fait remarquer la nécessité, si l'on veut assurer à l'institution de l'arbitrage tous ses heureux résultats, de mieux compulser les dossiers ; d'où, de la part du ministre, nécessité d'une attention particulièrement attentive.

On a, ensuite de la discussion de la R. P.

Séance du mardi 25 juin (soir)

Séance à 2 h. ¼. M. Deschanel préside.

La réforme électorale

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la réforme électorale.

M. Berta dit l'amendement Javal, déposé hier, sur l'article 2, est ainsi modifié :

« Chaque département forme une ou plusieurs circonscriptions électorales, conformément au tableau de la présente loi. »

M. Cels demande également que le département reçoit la base de la circonscription électorale.

Quoiqu'en les départements, déclare-t-il, c'est désirer que celui du groupe qui a le moins d'électeurs perdre tout représentant.

Pour échapper à ce danger, il formera une liste incomplète de candidats, et ce sera la guerre entre républicains.

Si arrivait qu'un département ne soit plus représenté ici, de département serait forcément bientôt absorbé par celui auquel il est joint.

Dans son amendement, M. Javal propose le scrutin par les départements ; l'orateur ne l'admet pas, même pour la Seine.

M. Ch. Benoist. — Moi aussi, j'accepte la circonscription unique pour la Seine.

M. Cels insiste pour l'adoption de son propre amendement.

M. Grousset, au nom de la Commission, déclare que celle-ci est prête à retoucher le tableau sur les points où il lui serait démontré défectueux.

Nous proposions autrefois la département comme base de la circonscription, des voix éloquentes de la gauche demandaient alors la région.

Aujourd'hui, nous proposons la région, les mêmes réclament le département. (Rires.)

Ceux qui refusaient l'apparentement que nous leur offrions nous le demandent quand nous ne leur en parlons plus. (Nouveaux rires.)

Il faudrait, pour discuter la réforme électorale, se placer à un autre point de vue que le système majoritaire.

Contrairement à l'assertion de M. Javal, la France a moins d'influence dans la grande circonscription que dans l'arrondissement.

M. Millevoye. — On achète l'arrondissement, mais non un courant d'idées !

M. Grousset s'attache à démontrer que le projet nouveau, loin de donner une prime aux intérêts particuliers, favorise l'intérêt général.

Il montre également ce qu'a de factice le reproche fait au projet, d'enlever à un département toute représentation.

Cette thèse, défendue hier par M. Andrieux, se retourne contre lui, puisque, depuis qu'il est député de Forcalquier, ses électeurs ne l'ont pas vu habiter parmi eux. (Rires.)

De groupement des départements, loin de mettre en opposition leurs intérêts, les concilie dans toute la mesure possible.

La complexité même de ces intérêts donnera aux régions une vie plus intense.

Ce n'est pas le groupement des départements, c'est leur cloisonnement, voté dans la première délibération, qui a entraîné toutes les complications auxquelles la Chambre s'est heurtée.

Elle ne voudra pas s'y heurter de nouveau en votant l'amendement Javal qui rétablit le cloisonnement.

M. Violette proteste que l'amendement n'a qu'un sens : la non formation de la région électorale.

Puis il examine les trois systèmes de quotient électoral successivement proposés et qui, dit-il, n'ont pas la même valeur.

Il ne veut pas du quotient par région sans apparentement, tel que le comporte le projet du gouvernement, parce qu'il y voit un grave danger pour la République. (Rires.)

Il ne veut pas davantage de la région elle-même, dont l'institution serait un désaveu que la Chambre donnerait à ses votes précédents.

Comment, sur quoi ont été basés la formation de cette région et le groupement des départements ? dépend-il de l'arbitraire ministériel de trancher ainsi à sa guise ?

Et l'orateur ressasse à nouveau tout ce qui a été dit sur l'absorption des petits départements par les grands.

Est-ce là ce qu'on qualifie de réforme administrative, alors qu'au lieu de supprimer le département il faudrait étendre indéfiniment ses attributions ?

La réforme électorale n'est pas une simple opération mathématique ; en fait, c'est le sort de la République qui est en jeu.

Le projet actuel, comme on l'a dit, favoriserait les coalitions d'intérêts particuliers.

On verrait des corporations faire les députés de la liberté de l'absinthe ou de la suppression du repos hebdomadaire. (Exclamations.)

Le projet, c'est l'émiettement des partis et leur affaiblissement, ou leur fusion forcée par l'abandon mutuel de leurs programmes.

M. Jaurès. — Plus la région sera étendue, plus il sera aisé aux diverses listes de s'affirmer ! (Appl.)

M. Violette. — Dès lors, ce sera la division permanente dans les diverses fractions républicaines, et les électeurs, dégoûtés de la grisaille du programme qui leur sera soumis, iront aux programmes accentués de droite ou du socialisme révolutionnaire.

Pourquoi donc couper entre l'électeur et l'élu ce contact qui a tant contribué au succès de la propagande républicaine ? (Appl. aux bancs radicaux.)

Et l'orateur de reprendre toute l'argumentation de M. Javal contre la prime à la fortune, aux intérêts particuliers, et l'absorption des petits départements par les grands.

M. Grousset, au nom de la Commission, proteste contre ce système d'obstruction.

M. Violette conclut enfin : le démembrement qu'on propose, ce serait un crime contre la République.

Le président du Conseil

M. Poincaré, président du Conseil. — Nous sommes en dernière délibération, et la Chambre sait qu'il y a urgence d'aboutir.

La volonté constante du gouvernement a été de grouper sur la réforme le plus grand nombre possible de républicains.

Tous ses efforts ont tendu et tendent à aboutir en ce sens.

Il ne saurait admettre que cette réforme eût pour résultat de semer entre des amis politiques des germes de division.

Il serait néfaste pour le part républicain, et en contradiction flagrante avec nos promesses, que ce débat n'aboutît pas.

Notre but, aux uns et aux autres, est de permettre aux partis de s'organiser, de dresser ouvertement leurs listes de candidats et d'affronter la lutte bannières déployées. (Très bien !)

Tous les républicains qui croient à l'impossibilité de maintenir le *statu quo* voteront le projet sans nous demander de renoncer à nos principes essentiels.

De ces principes, le premier est le quotient électoral basé sur le nombre des habitants.

D'autre part, nous demandons l'élargissement des circonscriptions.

On a critiqué notre tableau, mais nous avons, maintes fois, affirmé notre volonté d'en modifier les défectuosités qui nous seraient signalées.

Pourquoi non ? lorsqu'on a établi les départements, n'y eut-il pas des observations et modifications successives ?

Nous avons fait du département le minimum de la circonscription ; l'amendement Javal en fait le maximum, avec sectionnement éventuel.

Le quotient électoral, a dit M. Jaurès, donne aux partis le minimum de leur dû ; mais, plus la circonscription est étendue, plus ce minimum lui-même s'étend.

L'élargissement de la circonscription profite aux minorités homogènes, c'est vrai, mais aussi aux nuances diverses des majorités : en réalité, il profite à tout le monde. (Appl. et rires.)

M. Breton. — Mais votre système ne répond pas à toutes les objections !

M. Poincaré. — Si vous en apportez qui répondent à toutes, je le voterai aussitôt avec vous ! (Rires.)

L'orateur réfute ensuite les assertions relatives à la prime que donnerait le projet aux candidats fortunés ; nulle part cette prime n'est plus forte que dans le régime d'arrondissement.

Quant à la représentation des intérêts corporatifs qui effraie si fort MM. Javal et Violette, qu'a-t-elle donc de redoutable ?

Ne vaut-il pas mieux voir ses intérêts officiellement représentés plutôt que peser sur l'ensemble de la puissance législative ? (Appl.)

Échos parlementaires

LES FAMILLES NOMBREUSES

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a adopté ce matin des conclusions du rapport de M. Lairolle sur la proposition de MM. Henri Chéron et Lecharpy en faveur des familles nombreuses privées de ressources.

Cette proposition de loi, nous l'avons déjà dit, tend à accorder une allocation annuelle de 60 francs par enfants moins de 13 ans, à tout chef de famille ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes et à toute veuve ayant à sa charge au moins deux enfants légitimes âgés de moins de 13 ans et dont les ressources sont insuffisantes pour les élever, ladite allocation étant majorée de 50 % quand l'ayant-droit fera partie depuis plus de cinq ans d'une Société de secours mutuels.

La Commission a, d'autre part, adopté une proposition de M. Desplas ayant pour objet de comprendre, au nombre des créances privilégiées comprises dans l'article 2102 du Code civil, la créance née d'un accident en cas de faillite du débiteur.

LA VALEUR MILITAIRE

M. Tournade a déposé une proposition de loi qui a pour objet, en raison, dit-il, des abus auxquels donne lieu la distribution des croix de la Légion d'honneur la création d'un Ordre de chevalerie, réservé exclusivement aux militaires des armées de terre et de mer, dénommé « Valeur militaire ».

Cet ordre peut-être décerné, soit pour actions d'éclat et services exceptionnels, ou simplement pour ancienneté de services. Dans ce dernier cas, la forme de son insigne ou son ruban d'attache marquera la différence de son mode d'obtention.

L'ordre de la « Valeur militaire » ne donnerait lieu à aucune rétribution en espèces. Et sa création n'aurait aucun effet rétroactif à l'égard des titulaires actuels de la Légion d'honneur.

SÉNAT

Séance du mardi 25 juin

La séance est ouverte à 2 h. 30 par M. Dubost.

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Chastenet, relative à la création de Chambres d'agriculture.

La proposition tendant à modifier le n° 608 *ter* du tarif général des douanes concernant les manches d'instruments agricoles est adoptée.

On aborde la discussion du projet concernant le régime de l'admission temporaire du froment.

L'admission temporaire du froment

M. Flaissières soutient un projet de résolution invitant le gouvernement à suspendre pendant un mois le droit de 7 francs sur le blé.

M. P. Bert combat cette proposition.

— Les préfets, dit-il, ont assuré le gouvernement que toutes les régions sont suffisamment approvisionnées.

La proposition de M. Flaisselères est repoussée.

M. Le Breton déplore que les statistiques officielles n'aient pas plus exactement renseigné producteurs et consommateurs sur le rendement de la récolte 1911.

M. Pams défend son administration dont les évaluations sont très sincères. Il affirme que tout sera mis en œuvre pour hâter l'arrivée du blé étranger.

M. Cornet craint que le projet du gouvernement favorise les spéculateurs.

Après une réplique de M. Pams le projet est adopté.

M. Lourties dépose le rapport de la Commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

On aborde la discussion du projet portant ouverture d'un crédit de 30 000 francs pour la célébration du

Bicentenaire de J.-J. Rousseau

M. de Las-Cases. — J.-J. Rousseau a des statues sur nos places, ses cendres sont au Panthéon. Certains jugent que ce n'est pas assez et l'on veut faire une apothéose à l'occasion de son bi-centenaire. Cette apothéose ne se justifie en rien : j'apporte à la tribune les réserves et les protestations de mes amis. (Appl.)

C'est un devoir d'honorer les grands hommes, mais à condition que leur œuvre et leur vie puissent être données en exemple. Est-ce le cas de Rousseau ? Assurément non. (Appl.) Ses œuvres sont un tissu de doctrines mauvaises et pernicieuses. (Appl.)

Le Congrès de l'Union sociale artésienne

Dimanche dernier s'est tenu à Arras le deuxième Congrès annuel de l'Union sociale artésienne, groupement républicain libéral. Cinq cents adhérents avaient répondu à l'appel.

A 10 heures, séance du travail, sous la présidence de M. Marc Scalliérez, maire de Fouchy.

A midi, banquet suivi d'une série de toasts très vivants et très applaudis, de M. Jean Paris, conseiller général ; de M. Joseph Denais, député de Paris ; de M. Houbé, le nouveau député d'Alger, etc.

A 3 heures, grande réunion publique.

On applaudit successivement M. Houbé, M. Filion, conseiller municipal de Paris ; M. Déchelette, député de Roanne ; M. Ferri de Ludre, député de Nancy, et M. Joseph Denais.

M. Gerber, président de l'U. S. A. souligne les idées maîtresses de ces magnifiques discours, et c'est aux applaudissements de l'assemblée qu'est adopté l'ordre du jour suivant :

« Cinq cents électeurs réunis à Arras le 23 juin 1912, sous les auspices de l'U. S. A., acclament la République libérale, nationale et progressiste, émettent le vœu que le Parlement vote dans la plus bref délai la réforme électorale avec la représentation professionnelle. »

Modifications à la loi des retraites ouvrières

M. Léon Bourgeois a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi appartenant à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, diverses modifications ayant pour objet d'en simplifier les dispositions et d'en rendre, par suite, l'application plus facile aux intéressés.

Les principales modifications proposées portent sur les points suivants : unification de timbre-retraite ; autorisation pour les patrons de ne procéder, sous certaines conditions, à l'apposition des timbres que tous les trimestres ; possibilité pour les Sociétés de secours mutuels de faire l'encaissement du versement patronal comme celui du versement ouvrier ; suppression de la carte d'identité. Les autres dispositions, assez nombreuses, ont pour objet des améliorations de détail ou d'ordre technique, destinées à assouplir la loi et à la plier aux exigences d'une pratique résultant de l'expérience de près d'une année.

La grève des inscrits maritimes

La grève reste stationnaire. Aucun port nouveau ne s'est joint au mouvement.

A Marseille, trois paquebots ont levé l'ancre avec des équipages fournis par la marine de l'Etat et par la Bourse libre du travail. Un contre-torpilleur est parti pour Tunis avec 180 sacs de dépêches.

Les officiers mécaniciens ont décidé d'établir à leur tour un cahier de revendications qu'ils se sont engagés à faire aboutir avant la cessation du conflit actuel.

A Bordeaux, deux steamers ont pu partir lundi après-midi.

Dans la soirée d'hier, les inscrits se sont réunis en deux assemblées distinctes, l'une composée de grévistes, avec le nouveau Syndicat ; l'autre de non grévistes, avec l'ancien Syndicat, qui continue de fonctionner et conserve la caisse. Celle-ci est entre les mains de M. Jaureguy, secrétaire.

Ce dernier a remis au nouveau Syndicat un secours de grève de 200 francs, dont [illegible] lui a été donné par le Syndicat dis[illegible]

A Cette, les bateaux de p[illegible] [illegible] dans la mer, et les équipages des ponts et chaussées sont remontés à bord.

Au Havre, 43 marins de l'Etat ont été embarqués sur le steamer *Afrique*, courrier postal de la côte d'Afrique. Aucun incident ne s'est produit.

A Port-Vendres, le paquebot postal *La-Marsa* est parti hier soir à 9 heures pour Alger avec un équipage de fortune, après avoir embarqué de très nombreux passagers, une quantité de marchandises et 20 000 colis postaux.

Le Circuit automobile de Dieppe

Grave accident — 1 mort

Ce matin, à partir de 5 h. 30, et de demi-minute en demi-minute ont été donnés les départs pour la première journée de course qui se dispute sur 770 kilomètres.

Les départs ont eu lieu dans l'ordre suivant :

N° 3 Rigal, n° 4 Barriaux, n° 7 Sizaire, n° 8 Léon Molon, n° 9 Champoireau, n° 10 Collinet, n° 11 Hénery, n° 12 Esser, n° 13 Geux, n° 14 Garcet, n° 15 Gallois, n° 17 Resta, n° 18 de Marne, n° 19 Naudin, n° 20 Crouget, n° 21 Renaux, n° 22 Boffot, n° 23 Wagner, n° 24 Romano, n° 25 Rellasson, n° 26 Hornsted, n° 27 Page, n° 28 Reid, n° 29 de Vero, n° 30 Anford, n° 31 Bablot, n° 32 Vonlatum, n° 33 Lambert, n° 34 Hanriot, n° 36 Wyse, n° 37 Bruce Brown, n° 38 Schweitzer, n° 39 Haywood, n° 40 Dursy, n° 41 Gabriel, n° 42 de Palma, n° 43 Burgess, n° 45 Zuccarelli, n° 47 Thomas, n° 49 Guyot, n° 50 Christiaens, n° 51 Hancok, n° 53 Medinger, n° 54 Watson, n° 55 Crossmann, n° 56 Molon Euc, n° 57 Helm.

Chute mortelle

A 8 heures, on apprend qu'entre Douvreud et Wauchy, le coureur Collinet, ayant voulu dépasser la voiture conduite par M. Garcet, capota complètement.

Les témoins de cette catastrophe se précipitèrent et relevèrent les deux malheureux qui furent trouvés gisant inanimés.

Le mécanicien Bessagnana avait été tué sur le coup. Collinet était blessé.

Le vainqueur

La lutte pour la première place est entre Bruce-Brown sur Fiat et Boffot sur Peugeot. Au neuvième tour, Bruce-Brown a 5 m. 57 s. d'avance sur le petit champion des Peugeot. L'émotion est à son comble au moment où les coureurs passent devant les tribunes.

On commente les chances des leaders et les discussions vont bon train. Mais bientôt voici le premier qui termine son premier tour : sera-t-il premier ? Tout le monde est debout : on crie, on hurle, on agite les chapeaux. C'est Bruce-Brown, sur Fiat qui reste vainqueur.

Le général de la première journée du Grand Prix a donc couvert les 770 kilomètres à une vitesse moyenne de près de 119 kil. 600 à l'heure.

Les assistants se ruent vers la voiture pour acclamer le vainqueur et constatent avec plaisir que si la voiture est intérieure, les pneus sont bien français et nombreux sont ceux qui disent que sans ses pneumatiques Michelin, la voiture Fiat n'aurait pu terminer le dur parcours. Bravo à Michelin !

Au Maroc

La route de Tanger est libre

Ouezzan assiégé

Suivant les nouvelles de Fez en date du 22 juin, la route de Tanger est maintenant libre, mais du côté de Sefrou les messages sont interceptés et les convois fréquemment attaqués.

On apprend qu'Ouezzan est à nouveau assiégé par les montagnards qui l'ont attaqué à plusieurs reprises durant la nuit et ont tué les sentinelles.

Aux Etats-Unis

Les démocrates resteront unis

Quand, lundi matin, M. Bryan a annoncé à la convention démocrate de Baltimore qu'il se portait candidat à la présidence provisoire contre le juge Parker, on put croire un moment que la bataille allait commencer. Mais quand cette communication fut faite officiellement au Comité national, celui-ci, au lieu de ratifier le choix du juge Parker, nomma une Commission chargée de se mettre en rapport avec les deux candidats en vue d'arriver à un accord.

On dit que le discours d'acceptation du juge Parker sera soumis à l'approbation de M. Bryan et que si M. Bryan ne l'approuve pas, le juge Parker se retirera.

Un autre incident, encore plus significatif si possible, est la mise à l'écart du Comité national du colonel Guffey, qui fut pendant de nombreuses années le leader démocrate en Pennsylvanie, et le choix fait pour le remplacer, de M. A. M. Palmer, membre du Congrès et progressiste notoire.

Nouvelles de l'étranger

ANGLETERRE — Pour la marine

Au cours des débats relatifs au budget, M. Lloyd George a annoncé, au sujet du surplus de 6 millions 1/2 de livres sterling, qu'un état supplémentaire de la marine exigerait cette année 25 millions de francs.

Ceci entraînera une charge plus grande les années suivantes.

Le gouvernement propose aussi d'avancer au ministère des Colonies, à un taux modéré d'intérêt, un demi million de livres pour le développement des ressources dans l'Ouganda (Afrique orientale).

Une suffragette se laisse mourir de faim

Le gouvernement anglais vient d'être obligé de remettre en liberté Mrs. Pankhurst, la fameuse leader des suffragettes anglaises, qui refusait depuis cinq jours de prendre toute nourriture et dont l'état est d'une faiblesse extrême.

AUTRICHE-HONGRIE — Un attentat contre l'archiduc Joseph-Ferdinand

Un attentat aurait été commis récemment sur la personne de l'archiduc Joseph Ferdinand, dans des circonstances mystérieuses.

D'après la *Deutsche Tageszeitung*, un individu suspect, Ipavic, y été arrêté, et une perquisition à son domicile a amené la découverte de plusieurs bombes. Au moment de son arrestation, Ipavic s'est écrié : « Laissez-moi ! Emparez-vous plutôt du vicaire de Sredeje, qui m'a acheté pour commettre cet attentat. »

Ce vicaire se nomme Cahtarino. Il est d'origine italienne et c'est dans sa maison, paraît-il, que se donnaient rendez-vous des officiers italiens traversant la frontière en vêtements civils. Ipavic, interrogé, déclara qu'il avait reçu cinq cents couronnes pour commettre son crime. C'est bien étrange !

TURQUIE — La révolte couve, grande, gagne du terrain

Les troupes désertent

On télégraphie de Salonique au *Berliner Tageblatt* sur le même sujet :

« La révolte militaire à Monastir cause au gouvernement les plus grandes inquiétudes. L'inspecteur d'armée Ziki pacha juge dangereux l'état d'esprit de la garnison.

« Le bataillon des émeutiers réclame la dissolution immédiate de la Chambre turque, des élections générales dont l'impartialité serait garantie, la démission de Talaat bey et de Djavid bey.

« Les émeutiers menacent le gouvernement d'un soulèvement de l'armée tout entière et ils se disent capables de provoquer une insurrection générale en Turquie. »

Les autorités turques, dit l'*Agence Havas*, croient savoir qu'un voilier italien a débarqué 4 000 fusils et des munitions pour les rebelles qui se disposent à attaquer Diakova.

En Macédoine, on signale une grande activité dans l'organisation des bandes qui attendent un ordre pour rentrer en action.

La situation générale paraît critique, malgré l'optimisme officiel.

Petites dépêches

Le dalaï-lama est parti de Kalimpong (Indes anglaises), pour rentrer à Lhassa (Tibet).

*

M. Swerbejew, ministre de Russie à Athènes, est nommé ambassadeur à Berlin.

*

Le roi Georges V a reçu lundi en audience le baron Marschall von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Echos religieux

Le couronnement de Notre-Dame de Bétharram

De la *Semaine religieuse de Bayonne* :

Plusieurs archevêques et évêques assisteront au couronnement de la Vierge de Bétharram : les archevêques d'Auch et de Sens, les évêques d'Angers, de Tarbes, d'Aire, d'Arras, de Cahors et de Bayonne.

Les évêques de Perpignan et d'Agen font aussi espérer leur présence.

Le quatrième centenaire de Notre-Dame de Pradelles

Dimanche 7 juillet, à Pradelles (Haute-Loire), auront lieu de grandes fêtes à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles. Elles seront présidées par NN. SS. Boutry, évêque du Puy ; Gély, évêque de Meaux, et Bonnet, évêque du Viviers. De nombreux pèlerinages de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de la Lozère s'organisent pour Pradelles. Les fêtes s'annoncent magnifiques.

Pour les victimes du « Vendémiaire »

Plusieurs évêques prescrivent des prières publiques pour le repos de l'âme des victimes du *Vendémiaire*.

Pour Mgr de Bonfils

De la *Semaine religieuse du Mans* :

Le service annoncé pour notre évêque regretté, Mgr de Bonfils, a été fixé au mercredi 3 juillet prochain, à 10 heures, dans l'église cathédrale.

Mgr l'évêque d'Angers a bien voulu nous promettre d'y prononcer l'Oraison funèbre de notre vénéré défunt.

Mgr Oury, ancien archevêque d'Alger, toujours gracieusement aimable, célébrera la Sainte Messe.

Plantation d'une croix de Jérusalem

Dimanche 30 juin, à 4 heures, sera plantée solennellement à Pontoise, la grande croix portée si pieusement à Jérusalem sur la Voie Douloureuse et au Saint Sépulcre par les pèlerins du XLIIIe Pèlerinage de Pénitence, en mai dernier.

M. le doyen de Saint-Maclou a voulu, en effet, ajouter un nouveau lien à ceux qui, dans le passé, relient déjà Pontoise à la Terre Sainte.

C'est au château de Pontoise que saint Louis, malade, fit vœu de prendre la croix et de partir à la délivrance des Lieux Saints. La grande croix de Jérusalem, érigée sur la colline de l'Hermitage redira hautement à tous cette gloire du pays.

Les anciens pèlerins de Jérusalem, qui le pourront, sont plus spécialement invités à prendre part à cette cérémonie qui fera revivre les émotions de leur chemin de croix solennel dans la Ville Sainte.

Journées sacerdotales

Mgr de Durfort, évêque de Langres, vient d'offrir à son clergé deux journées sacerdotales qui furent des plus réussies. Deux cent cinquante prêtres se trouvèrent réunis à Langres le 18 juin ; près de cent, à Wassy, le jeudi suivant.

Les conférences sur l'action sociale, l'organisation catholique, la formation des élites, les conditions légales des œuvres, furent données avec une remarquable compétence par les délégués de l'Action populaire de Reims.

*

Dimanche, 50 patronages du diocèse de Saint-Dié, sont allés en pèlerinage à Domrémy. En tout un millier de jeunes filles tinrent le matin une réunion d'études et prirent part l'après-midi, à la procession du Saint-Sacrement.

*

Grâce à l'initiative de l'archiprêtre Philippet, le clocher Renaissance de l'église Saint-Jacques de Compiègne, fortement endommagé par la foudre, le mois dernier, est en pleine voie de restauration.

A Lourdes

Sont venus du 16 au 23 juin :

Le doyenné de Mugron, diocèse d'Aire, 450 pèlerins. — La province d'Oviedo (Espagne), 380 pèlerins. — Le diocèse de Montauban, 1 200 personnes. — Le diocèse de Rennes, 1 800 pèlerins. — Le diocèse d'Angers, 1 600 personnes. — La province de Logrono (Espagne), 450 membres. — Un petit groupe d'Ecossais. — Le diocèse de Barcelone (Espagne), 800 pèlerins.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs)

M. l'abbé Charles Schlosser, 44 ans, curé de Jungholtz-Thierbach (Alsace). — Le Fr. Alexis, 61 ans, de l'Institut du Sacré-Cœur, à Métuchen (Etats-Unis).

Mlle Clotilde de Choisne de Tricqueville, 85 ans, au château de Moulins-le-Carbonnel (Orne). — M. l'abbé Subtil, 83 ans, curé des paroisses d'Orbigny et de Beaumont-Villages (Eure-et-Loir), fidèle abonné et propagateur dévoué de la Bonne Presse. — Mme Lucien Delanné, née Lucie-Coralie Beuns, 53 ans, à Saint-Omer. — M. Jean-Claude André, instituteur en retraite, 76 ans, aux Chavannes (Savoie). — M. Jean-Marie Gély, 22 ans, notaire à Boynes (Loiret), frère de M. l'abbé Joseph Gély, curé de Saint-Christophe, et de M. l'abbé Camille Gély, de Salers (Cantal).

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Marie Morand-Muscel, fille de l'avocat de Bergerac et de Mme, née d'Avenel, très dévouée propagandiste de la *Croix*, avec M. Charles Fallot, d'Anglet (Basses-Pyrénées), célébré en l'église de Notre-Dame de Bergerac.

Le Saint-Père a daigné envoyer sa bénédiction aux heureux époux.

M. J. de Castilla, receveur des finances, à Wassy (Haute-Marne), avec Mme la vicomtesse de Chardonnet, née de Chargère.

Informations du soir

LA GRÈVE DES INSCRITS

Le Havre, 25 juin. — M. Marck, trésorier de la C. G. T., arrivé au Havre, a pris la parole au cours de la réunion des grévistes de ce matin. Il a expliqué pourquoi le Comité fédéral des inscrits n'est pas partisan de la loi instituant l'arbitrage obligatoire. Il a conseillé aux inscrits de maintenir leur demande d'une Commission de conciliation.

Il a avisé l'auditoire que ce soir des délégués de toutes les corporations, réunis à la Confédération du travail, doivent prendre une décision grave si les négociations pour l'arbitrage n'aboutissent pas.

Les trois inscrits arrêtés depuis ont été mis en liberté ce matin.

Dunkerque, 25 juin. — La grève des inscrits maritimes continue. Le trois-mâts *Léon-Blum* attend toujours en rade un complément d'équipage vainement demandé à Calais et Cherbourg.

Les inscrits de Dunkerque ont reçu avis des dockers de Calais que ceux-ci refusent de décharger le vapeur *Gendell* parti dernièrement de Dunkerque la nuit. C'est l'équipage qui procède à ce travail.

Au ministère de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur a reçu les représentants du Comité national des inscrits maritimes qui lui ont déclaré que les inscrits acceptent l'arbitrage qui leur a été proposé par le président du Conseil et la décision du tribunal arbitral.

Ils demandent que six représentants des armateurs (un par port), et six représentants des inscrits (un par port), examinent, sous la présidence d'un membre du gouvernement, les points en litige. Au cas où les 12 membres désignés par les inscrits et les armateurs ne seraient pas d'accord, le président du Conseil d'arbitrage les départagerait.

ENVOI DE MARINS DANS LES PORTS ATTEINTS PAR LA GRÈVE

Toulon, 25 juin. — En raison de l'urgence du départ de nombreux navires de Marseille, l'ordre est venu d'augmenter les envois de détachements de marins de l'Etat du cinquième arrondissement maritime et des escadres.

LA PERSÉCUTION

A la suite de processions qui se sont déroulées sans aucun incident dans les rues de la commune d'Acy-en-Multien (Oise), le maire a pris un arrêté interdisant à l'avenir toutes manifestations religieuses dans sa commune.

MINES DE SEL DÉTRUITES

Berlin, 25 juin. — On annonce que les mines de sel de Jessenitz, auraient été complètement détruites par une irruption d'eau.

Au cours de la fête d'aviation de Landerneau, l'aviateur Allard exécuta un vol malgré la tempête, mais dans un virage il tomba d'une hauteur de 60 mètres.

L'aviateur est légèrement blessé, son appareil est brisé.

ACCIDENT MORTEL D'AVIATION EN ALLEMAGNE

Berlin, 25 juin. — Suivant les journaux, l'aéroplane de l'ingénieur Schlegel, directeur de l'école d'aviation militaire de Gotha, a capoté, et l'aviateur est blessé mortellement.

Palais de Justice

L'ELECTION DU BATONNIER

L'Ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris a procédé aujourd'hui à l'élection de son bâtonnier.

Me Labori, bâtonnier sortant, a été réélu par 429 voix sur 463 suffrages exprimés.

On sait que l'usage veut que le bâtonnier reste deux ans en fonctions. Me Labori était dans sa première année de bâtonnat.

Jeudi aura lieu le scrutin pour l'élection des 20 membres du Conseil de l'Ordre.

*

FEUILLETON DU 26 JUIN 1912 — 8 —

Cent pour un

Sabine demeura un instant pensive.

— Il faudrait auparavant que le péché n'existât plus ; tant que le mal demeure la souffrance est utile pour expier et pour se racheter.

— Utile ! allons donc ! Direz-vous à présent que la souffrance est bonne, comme ces niais qui remercient Dieu quand ils se tordent sur un lit et lui demandent en grâce d'augmenter leur mal ? Non, jamais la souffrance ne fut utile ; elle est l'éternelle ennemie de l'humanité, et tous ceux qui se piquent de philanthropie doivent se fixer pour programme la suppression des maux qui harcèlent leurs semblables. La résignation est un mauvais produit qui courbe l'homme, l'abaisse, l'avilit, et lui fait endurer d'atroces minutes que sans elle il pourrait s'épargner. J'ai vu un homme refuser par esprit de pénitence le soulagement d'un anesthésique, dans une opération douloureuse ; la belle avance !

— Il gagnait ainsi des mérites pour le ciel.

Robert fit une moue de doute.

— Des mérites ? est-ce bien sûr ? il faudrait donc admettre que Dieu trouve plaisir à voir ses créatures dans les tourments.

Voyez-vous, ajouta-t-il après un silence, c'est là mon grand grief contre la religion catholique : pourquoi veut-elle qu'on se prive des joies les plus innocentes et qu'on ajoute à la vie trop pénible déjà le fardeau de peines volontaires ? Que la religion m'empêche malgré mes convoitises de m'approprier le bœuf, l'âne ou la femme de mon prochain, très bien, car autrui perd ce que je gagne, et ma satisfaction est faite de sa privation. Mais pourquoi vouloir que je renonce le vendredi à un bon rôti, ou que pendant tout un Carême je laisse la faim me tenailler l'estomac, alors que la terre produit suffisamment pour nourrir tous ses enfants et que le repas que je consommerais, loin de causer du préjudice à personne, ferait les affaires de mon boucher ou de mon marchand de volailles ?

J'admets qu'on s'impose une souffrance pour soulager celle d'autrui, même s'il y a disproportion ; c'est ainsi que je comprends et que j'admire tous les dévouements, mais l'idée d'une souffrance inutile me révolte.

— Assurément, dit Sabine qui ajoute après réflexion : Mais une souffrance n'est inutile qu'autant qu'elle est mal prise ; elle est alors comme un médicament qu'on garderait dans la bouche et puis qu'on rejetterait au lieu de l'avaler, on en aurait sans profit savouré l'amertume. Au contraire, une souffrance acceptée avec résignation épure et grandit.

Robert fit la grimace.

— Oui, on connaît cela : la douleur, un crenset... très joli en poésie, mais dans la réalité !... J'apprenais ces jours derniers la mort d'un ami de ma famille : c'était un officier de mérite, jeune encore, homme de superbe prestance, valeureux comme pas un. Mais un cancer à la langue s'est déclaré, il a fallu d'abord ; puis la science ayant avoué son impuissance, quand il s'est vu devant la perspective d'une longue et douloureuse agonie, incapable d'accepter la déchéance, de se résigner à devenir l'infirme, l'homme pitoyable et impuissant, il s'est libéré par une balle dans la tête.

— Oh ! le malheureux !

— Ne le blâmez pas, j'en ferais autant.

Une sorte de stupeur se peignit sur les traits de Sabine. Robert expliqua.

— Mon principe est celui-ci : du moment que la vie ne vous offre pas à côté de souffrances tangibles une somme suffisante de compensations, elle ne vaut pas d'être vécue.

— Mais Dieu seul a droit de mettre un terme à notre existence.

— C'est possible.

— Et le suicide, c'est la damnation.

Une lueur d'amusement passa dans les yeux de Robert Dalmasse.

— Ne vous scandalisez pas, Sabine, mais je ne crois guère à la damnation ; l'idée que je me fais de la bonté de Dieu ne me permet pas d'en admettre la possibilité. J'imagine que l'enfer n'est qu'un épouvantail destiné à retenir les pécheurs sur la pente des gros crimes. L'Eglise en menace les coupables comme une mère menace son enfant de lui couper la langue ou de le jeter au loup.

Il reprit devant le regard consterné de sa fiancée.

— Que voulez-vous que l'on fasse quand l'excès des maux dépasse votre endurance ?

— Dieu est là qui mesure la dose.

— Il faudra donc, dit-il gaiement pour ne pas poursuivre la discussion, que Dieu mesure la mienne avec parcimonie, car je ne saurais en supporter bien lourd. Je suis un sybarite... J'ai besoin d'une atmosphère de bien-être et d'élégance tout comme d'autres ont besoin d'air. Il me faut une chère savoureuse, des crûs estimés, des bons cigares et le reste. J'ai d'incessantes querelles avec ma femme de charge au sujet du linge dont je trouve toujours la toile trop rude. Elle prétend cependant qu'il